LA VOIX DE L'ANR

le magazine de tous les retraités, reconnue d'intérêt général

N° 516
AVRIL 2026

DÉFENSE
RENCONTRE
INFORMATION
ENTRAIDE
PROTECTION

www.anrsiege.fr

À la une :

- **Le fonds de réserve** pour les retraites
- **Contre l'exclusion des retraités,** les retraités de l'ANR s'expriment
- **Modernisation** des réseaux mobiles (arrêt de la 2G et de la 3G)
- **L'ANR** en mouvement avec ses retraités

Amicale Vie
La Prévoyance de l'ANR

CONVOCATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA MUTUELLE AMICALE VIE DE L'ANR

LE MARDI 26 MAI 2026 À 18 H, AU MERCURE PARIS - EXPO PORTE DE VERSAILLES

VOTEZ PAR INTERNET
VOTEZ PAR COURRIER

EXPRIMEZ-VOUS !

Avez-vous pensé à mettre à jour vos bénéficiaires ?

Lors de votre adhésion, vous avez désigné des bénéficiaires. Si votre situation familiale a évolué depuis, pensez à actualiser les noms et/ou les coordonnées de vos bénéficiaires.

PROFITEZ
DE NOTRE OFFRE
IMBATTABLE

Art. 13 des statuts : Les membres de la mutuelle empêchés d'assister à l'assemblée générale du 26 mai 2026 peuvent voter par correspondance.

Résolutions soumises au vote des adhérents

Résolution I J'approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 10 juin 2025.
Art.1 8 et 19 des statuts

Résolution II J'approuve le rapport moral et le rapport d'activité de l'année 2025.
Art. 18 et 19 des statuts

Résolution III J'approuve le rapport financier de l'exercice 2025 et donne quitus au président et à la trésorière générale, et j'approuve l'affectation du résultat.
Art. 18 et 19 des statuts

Résolution IV J'approuve le rapport de la commission de contrôle statutaire.
Art. 18, 19 et 56 des statuts

Résolution V J'approuve le renouvellement des candidats sortants, Mmes Jeanine PERMA, Jocelyne PERSONNE, MM. René HUTTIN, Jean-Claude BERTRAND.
Art. 25 et 27 des statuts

Résolution VI J'approuve le renouvellement de la commission de contrôle statutaire : MM. Roland WENDLING et Gilbert WOLFF.
Art. 18, 19 et 21 des statuts

Résolution VII J'approuve la délégation de pouvoir de l'assemblée générale.
Art. 21 des statuts

RÉSOLUTION I

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 10 juin 2025 a été diffusé dans le magazine *La Voix de l'ANR* n° 513.

RÉSOLUTION II

APPROBATION DU RAPPORT MORAL 2025 PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

DES FONDAMENTAUX RÉAFFIRMÉS

Dès sa création, l'Amicale Vie s'est donné une seule mission : **prévenir ses adhérents des charges financières** que générait alors, et que génère aujourd'hui, plus que jamais, la disparition de l'un d'eux.

Et plus que jamais, elle entend **rester fidèle à sa mission** ; et elle le fait à **un tarif défiant toute concurrence** en faisant bénéficier ses adhérents du contrat d'assurance décès 1730F assuré par la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) et en s'appuyant sur son réseau de conseillers bénévoles partout à votre service. Soutenus par un noyau efficace de collègues au siège, ils permettent à notre mutuelle de maintenir des frais de fonctionnement réduits.

DANS UN CONTEXTE POURTANT DIFFICILE, LA VOLONTÉ D'ACCROÎTRE LE NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE SON OFFRE

Certes quelque 10 000 adhérents se sont aujourd'hui prémunis des conséquences de leur disparition, mais nous avons le devoir de pouvoir compter demain toujours plus de bénéficiaires.

Il nous a donc fallu remobiliser notre réseau, mieux le former, le rajeunir quand certains de nos valeureux conseillers devaient affronter les tracas de l'âge, réduire les difficultés rencontrées principalement avec un sous-traitant de la CNP.

Et bien sûr, il était indispensable de repenser notre politique commerciale et notre communication.

L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DYNAMIQUE POUR 2026

Une partie du printemps et le dernier quadrimestre ont été consacrés d'abord à la remo-

bilisation du réseau et à la réaffirmation de notre mission. Ensuite, il nous a fallu poser les fondations d'une politique commerciale plus dynamique au service de cette mission. Nous n'avons pas travaillé seuls, mais nous nous sommes appuyés sur la compétence d'un prestataire de valeur et bon connaisseur de notre Mutuelle.

Nous pouvons désormais mettre en place la politique de développement élaborée en nous appuyant tout naturellement sur notre réseau de conseillers, certes bénévoles, mais parfaitement conscients, tout comme les présidents des groupes départementaux, de la mission dont ils sont chargés au bénéfice des adhérents.

UNE MUTUELLE AU SERVICE DES ADHÉRENTS

L'Amicale Vie a la volonté, "chevillée au corps", de demeurer au plus près et au service de ses adhérents. Sur le terrain, dans chaque département, un conseiller est là, à leur service. Et si cela ne suffit pas, le siège de la Mutuelle est à leur écoute.

Si l'on préfère consulter le "web", pas de problème : le site renouvelé de l'Amicale Vie (amicale-vie.fr) est à disposition pour se renseigner, demander des informations, déposer une réclamation, etc.

UNE MUTUELLE INDISSOLUBLEMENT LIÉE À L'ANR

L'Amicale Vie ne peut bien fonctionner que parce qu'elle peut s'appuyer sur les présidents et comités départementaux de l'ANR. Que ces collègues en soient vivement remerciés. Grâce à leur engagement, notre Mutuelle peut assurer sereinement et à moindre coût la mission qui lui a été confiée : prévenir ses adhérents des charges financières que génère, aujourd'hui plus que jamais, la disparition de l'un d'eux.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

En 2025, le Conseil d'Administration s'est réuni dans le respect des statuts les 5 mars et 10 juin.

ACTIF	2025	2024	2023
Immobilisations	6 875 €	864 €	1 508 €
Acomptes sur commandes	300 €	0 €	0 €
Produits à recevoir	0 €	0 €	0 €
Valeurs mobilières	60 145 €	60 145 €	60 145 €
Comptes courants et d'épargne	3 543 459 €	3 488 611 €	3 512 597 €
Comptes de régularisation	27 611 €	72 758 €	69 395 €
TOTAL ACTIF	**3 638 390 €**	**3 622 378 €**	**3 643 645 €**

PASSIF	2025	2024	2023
Participation aux bénéfices CNP	942 134 €	879 147 €	879 147 €
Réserves *(légales et autres)*	2 448 608 €	2 473 929 €	2 537 154 €
Réserves réglementées *(fonds social)*	241 012 €	243 612 €	243 612 €
Dépenses en cours	67 785 €	51 011 €	46 957 €
Cotisations perçues d'avance	0 €	0 €	0 €
Résultat de l'exercice	- 61 449 €	- 25 321 €	- 63 225 €
TOTAL PASSIF	**3 638 090 €**	**3 622 378 €**	**3 643 645 €**

CHARGES	2025	2024	2023
Frais de fonctionnement	174 125 €	181 695 €	188 839 €
Prestations décès payées aux bénéficiaires	0 €	0 €	0 €
Primes versées à la CNP	0 €	0 €	0 €
Dépenses diverses	15 122 €	28 914 €	33 163 €
TOTAL CHARGES	**189 247 €**	**210 609 €**	**222 002 €**

PRODUITS	2025	2024	2023
Cotisations versées	0 €	0 €	0 €
Prestations décès réglées par CNP	0 €	0 €	0 €
Recettes diverses *(dont revenus financiers)*	66 999 €	104 452 €	62 940 €
Intérêts	60 799 €	80 836 €	95 837 €
TOTAL PRODUITS	**127 798 €**	**185 288 €**	**158 777 €**
RÉSULTAT	**- 61 449 €**	**- 25 321 €**	**- 63 225 €**

Les graphiques ci-dessous représentent la comptabilité de l'Amicale Vie :

ACTIF

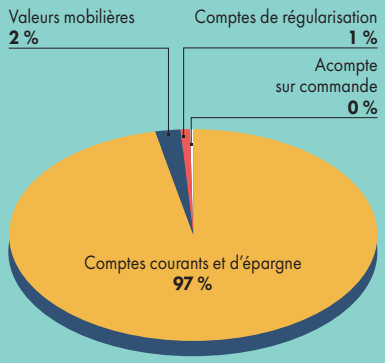

PASSIF

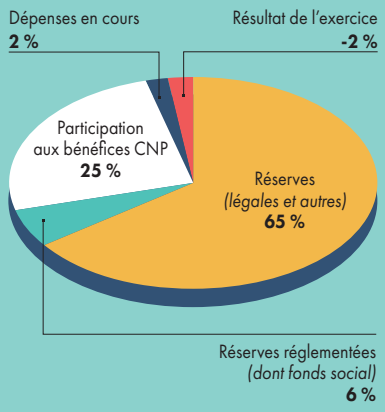

CHARGES

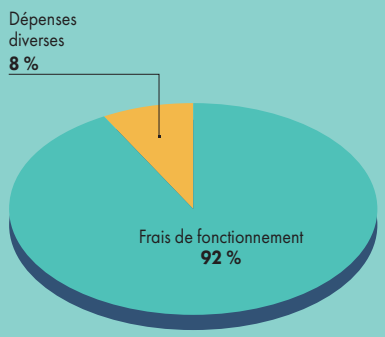

PRODUITS

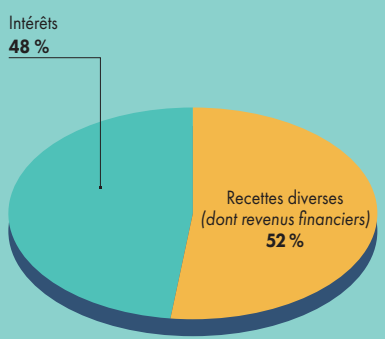

A | LES ADHÉRENTS

Le parc au 31 décembre 2025 compte **9 521** adhérents, dont **261** décès.
Nos nouveaux adhérents ont privilégié les capitaux-décès de **4 000 €** et **8 000 €**. Leur âge moyen à l'adhésion est de **68,5 ans**. **Nos nouveaux adhérents** se partageaient à égalité **hommes** et **femmes**.

À noter que de nombreux prospects étaient en cours de validation fin 2025.

B | LES CAPITAUX

1 - LE CAPITAL GARANTI ASSURÉ

Au 31 décembre 2025, plus de 42 millions de capitaux sont assurés (42 280 400 €).

2 - LES CAPITAUX VERSÉS

283 capitaux décès ont été versés aux bénéficiaires, représentant un montant de 939 200 €, soit une moyenne de 3 320 €. La moyenne d'âge des membres décédés est de 88 ans ; la durée moyenne de cotisation est de 25 ans.

LA CERTIFICATION ORIAS

Au 1er janvier 2026, la certification ORIAS a été renouvelée pour la **12e année consécutive**.

AMICALE VIE : LA VOLONTÉ D'ÊTRE EN CONFORMITÉ EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE CONSEIL

L'Amicale Vie veille à maintenir un niveau de compétence générale de ses bénévoles adaptés aux évolutions de la réglementation naturellement très exigeante.
2 administrateurs vont recevoir une formation réglementaire et commerciale pour respecter la directive sur la distribution d'assurance (DDA), directive de l'Union Européenne pour renforcer la protection de chaque client sur le marché de l'assurance en Europe. 7 autres administrateurs se verront proposer une mise à jour par rapport aux formations reçues en 2024.

Comme nos administrateurs, nos conseillers reçoivent une labellisation dans le cadre de leur formation. Une soixantaine d'entre eux est déjà labellisée. Les autres le seront dès cette année. Ces formations répondent aussi aux exigences de la CNP dans le cadre de la Convention de distribution qui nous lie.

L'Amicale Vie pourra ainsi répondre de façon satisfaisante aux contrôles de l'ACPR (L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), le "gendarme financier".

Un grand merci à tous nos bénévoles pour leur engagement.

LA SOLIDARITÉ EN ACTION

L'Amicale Vie est dotée d'un fonds social de 20 000 € destiné à faire face aux aléas de la vie. Les adhérents confrontés à une difficulté majeure peuvent faire appel à la Solidarité mutualiste. Cette aide est accordée une seule fois pour tout adhérent ayant au minimum deux années d'ancienneté dans l'assurance.
En 2025, le fonds social a permis d'aider 5 adhérents pour un montant de 2 600 €.

AMÉLIORATION ET MODERNISATION DE LA COMMUNICATION

D'importants travaux ont été engagés à la fin de 2025 :

- Sur le site Internet (www.amicale-vie.fr) pour le rendre encore plus attrayant. Rappelons qu'il permet de se renseigner sur les conditions d'adhésion, le calcul des cotisations... et, si l'offre intéresse, de lancer en ligne les opérations d'adhésion.
- Sur la visibilité de l'Amicale Vie : un nouveau logo, plus moderne, plus actuel a été créé. Et l'ensemble de nos moyens de communication est revisité, sans oublier le recours aux réseaux sociaux.

LE VOTE POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Cette année encore vous pourrez choisir de voter par Internet ou par courrier. Le choix du vote par Internet est conseillé : plus simple, plus rapide et plus pratique.

RÉSOLUTION III

APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER

L'examen des comptes de l'année 2025 de l'Amicale Vie montre un résultat d'exploitation déficitaire de 61 449 €, en accroissement par rapport à 2024. Ce déficit s'explique par un moindre apport des ressources placées (comptes d'épargne notamment) et surtout par une diminution des commissions d'apport versées par la CNP, liée à une production plus faible en termes de contrats nouveaux.

RÉSOLUTION IV

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

L'**article 56** des statuts de notre mutuelle confie à la commission de contrôle le soin de vérifier l'adéquation des moyens mis en œuvre pour l'exécution des orientations et délibérations prises par le conseil d'administration.

Conformément à ces dispositions, la commission s'est réunie le 5 février 2026, en vue d'exercer sa mission, en procédant à l'examen des pièces comptables, de caisse et de portefeuille de l'exercice 2025. Ces investigations, effectuées par sondages, selon les règles en vigueur dans la profession, n'ont pas révélé d'inadéquations des moyens mis en œuvre, par rapport aux orientations et décisions prises par le conseil d'administration.

En conséquence, la commission de contrôle émet un **avis favorable** pour la gestion 2025. Elle tient, par ailleurs, à souligner la parfaite tenue et l'excellente présentation des documents, états et pièces comptables et adresse ses vifs remerciements aux bénévoles chargés de la gestion de la mutuelle.

Le Président de la commission,
Roland WENDLING

RÉSOLUTION V

APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DES CANDIDATS SORTANTS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS

Mmes Jeanine PERMA et Jocelyne PERSONNE,
MM. Jean-Claude BERTRAND et René HUTTIN.

RÉSOLUTION VI

APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

MM. Roland WENDLING et Gilbert WOLFF.

RÉSOLUTION VII

APPROBATION DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale peut déléguer au conseil d'administration tout ou partie de ses pouvoirs.

Cette délégation n'est valable qu'un an (art. 21 des statuts). C'est pourquoi, elle est proposée au vote à chaque assemblée générale.

Félix VÉZIER | Président

VOUS SOUHAITEZ POSTULER
À UN POSTE D'ADMINISTRATEUR DE L'AMICALE VIE ?

Envoyez votre candidature à cette adresse e-mail :
candidature@amicale-vie.fr

Amicale Vie
La Prévoyance de l'ANR

01 43 79 21 28
Prix d'un appel local

Sécurisez l'avenir de vos proches

en choisissant la prévoyance Amicale Vie

Pour vous informer sur les modalités d'adhésion et calculer votre cotisation, rendez-vous sur notre site Internet www.amicale-vie.fr

Contactez-nous
par mail : contact@amicale-vie.fr ou par téléphone : 01 43 79 21 28

Demande de documentation gratuite sans engagement

☐ OUI, je souhaite recevoir une documentation gratuite relative au capital décès Amicale Vie.
Merci de retourner ce coupon sous enveloppe affranchie à l'adresse suivante :
Amicale Vie - 13 rue des Immeubles Industriels - 75 011 Paris

Nom ..... Prénom .....

N°ANR ..... Né(e) le .....

Adresse .....

Ville ..... Code postal |_|_|_|_|_|

Téléphone..... Email .....

Les données collectées sont utilisées pour vous adresser la documentation demandée. Vous disposez de droits sur vos données, exerçables par courrier. Réclamation possible auprès de la CNIL.